



## CONTRAT DE LOCATION DU FOYER RURAL « Georges BRASSENS » D'URCEL

Entre :

L'association « Familles Rurales d'Urcel » chargée par convention avec la Mairie d'Urcel, de la gestion des locations du bâtiment « Foyer Rural Georges Brassens », représentée par sa Présidente, Mme CALO Virginie, désignée ci-après par « le gestionnaire ».

Et, **M et Mme**

Demeurant au :

Adresse mail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Désigné ci-après par « l'utilisateur ».

**Ou**

Ayant son siège social à

Et représentée par

Monsieur

Qualité :

Demeurant

Mail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Désignée ci-après par « l'utilisateur ».

Date de la manifestation : **Du**

**au**

Objet de la manifestation :

Nombre de personnes prévues : **personnes**

**Attestation d'assurance : à fournir impérativement.**

## Gestion des réservations :

Le Foyer Rural « Georges Brassens » est un équipement multifonctionnel qui dispose d'une grande salle de 160 m<sup>2</sup>, d'une petite salle de 37 m<sup>2</sup>, une salle de rangement et d'une cuisine équipée.

### CONDITIONS :

La capacité d'accueil est limitée à 520 personnes et est habilitée pour 160 personnes en formule repas.

#### Durée de location :

Il est établi par le présent contrat que l'utilisateur s'engage à prendre possession des clés du Foyer Rural Georges Brassens le  **/ / à H 00** et à vérifier et valider l'inventaire du matériel mis à disposition.

La restitution des clés et l'inventaire de retour se feront le  **/ / à H 00** et à vérifier et valider l'inventaire du matériel mis à disposition.

#### Documents à fournir :

Lors de la signature du contrat, l'utilisateur devra remettre :

- Le contrat signé en double exemplaire
- Une attestation d'assurance et responsabilité civile
- Le chèque de règlement de la location établi à l'ordre du « **Trésor Public** »
- Le chèque de caution de **1 000 €** établi à l'ordre de « **Trésor Public** »

La réservation ne sera effective que lorsque l'ensemble de ces documents auront été remis au gestionnaire.

#### Annulation :

Annulation de la réservation par l'utilisateur :

- Si l'annulation intervient **plus de 30 jours avant la date prévue, 25% du règlement** est conservé par le gestionnaire.
- Si l'annulation intervient de **30 à 7 jours** avant la date prévue, **50% du règlement** est conservée par le gestionnaire.
- Si l'annulation intervient **moins de 7 jours, 100% du règlement** est conservé par le gestionnaire (sauf cas de force majeure).

Annulation de la part du gestionnaire :

Uniquement en cas de force majeure, avec remboursement intégral mais sans indemnité

## Sécurité :

- \* L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application : dispositifs d'alarme, moyen de lutte contre l'incendie, voies d'évacuation. Les issues de secours doivent être laissées libres d'accès, les tables et les chaises devront être disposées de manière à aménager des chemins de circulation maintenus en permanence. Pour toutes les manifestations, les portes de sécurité seront placées sous la responsabilité de l'utilisateur, qui devra les ouvrir en cas d'incendie.
- \* Seul le parking pourra être utilisé pour stationner. Il est interdit de stationner sur l'accès aux portes d'entrée de la salle.
- \* Un détecteur de décibels est installé dans la grande salle afin de limiter les nuisances sonores pour le voisinage. En cas de dépassement prolongé (supérieur à 100 décibels), ce détecteur coupe les alimentations des prises électriques pendant 15 minutes. En cas de récurrence, une deuxième coupure est effective, puis définitive en cas de troisième dépassement.
- \* Il est interdit de fumer dans l'ensemble des bâtiments.
- \* Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents qui veilleront à rester vigilant vis-à-vis des dangers éventuels liés à l'environnement (proximité de l'étang, du ruisseau...)
- \* Les animaux sont interdits dans l'ensemble des bâtiments.
- \* Il est interdit d'utiliser des appareils électriques consommant beaucoup d'électricité (ex : gaufriers, appareils à raclette en nombre...) au risque de faire disjoncter l'alimentation.
- \* Il est interdit de grimper sur le bardage extérieur

## Utilisation :

L'utilisateur s'engage à

- \* Respecter les lieux et veiller au bon usage des locaux et matériels mis à disposition,
- \* Ne procéder à aucune modification des lieux existants, ne pas planter des clous, des punaises, des agrafes... dans les murs, plafonds et portes, ainsi que ne pas écrire ou dessiner sur ces mêmes surfaces. L'utilisation de pâtes à fixer est aussi proscrite, Toutefois, l'utilisateur pourra accrocher les décorations souhaitées sur les cimaises prévues à cet effet dans la grande salle,
- \* Ne procéder à aucune modification électrique,
- \* Signaler au « gestionnaire », toute constatation de matériel défectueux,
- \* Veiller à ne pas occasionner de nuisances sonores pour le voisinage, en fermant les portes à partir de 22h00 ou en veillant au volume des éventuelles sonorisations, et en respectant la quiétude du voisinage (pas de klaxon, de pétards, de feux d'artifice, de musique à l'extérieur, de cris...). Aucun rassemblement extérieur côté terrasse ne sera toléré après 22h.
- \* Rembourser tous les frais éventuels, générés par une dégradation lors de l'utilisation des lieux, ou par de la casse de vaisselle. (voir annexe : tarifs vaisselle et matériel),
- \* Fermer les bâtiments lors du départ de tous les utilisateurs, et veiller à la fermeture de toutes les issues,
- \* Veiller à éteindre les lumières et vérifier la fermeture des robinets d'eau courante,
- \* Ne pas utiliser le matériel à l'extérieur de la salle.

## Restitution :

L'utilisateur doit rendre l'ensemble du matériel propre et rangé. En cas de casse ou de dégradation il est tenu de payer les frais de remplacement de matériel, ou de réparation.

**Les locaux doivent être rendus propres, balayés mais non lavés !!**

**Le gestionnaire se charge du lavage du sol, du fait de sa structure.**

- \* Les sanitaires doivent être nettoyés ainsi que les éviers.
- \* Les abords extérieurs et le parking devront être rendus propres, les cendriers seront vidés.
- \* **Les poubelles seront vidées**, mises en sac et disposées dans les containers du local poubelle
- \* **Le tri des déchets** doit être fait **scrupuleusement** en utilisant les bacs prévus à cet effet.
- \* Les déchets organiques et biodégradables seront déposés dans le composteur situé à l'extérieur de la salle en respectant les règles d'utilisation
- \* Les verres seront déposés dans les containers correspondants (un point d'apport est situé à l'entrée du chemin de Laval) et avant 22h
- \* Pour les professionnels, les déchets doivent être repris.

N° de tel de la personne de permanence :

Ou :

Fait à Urcel, le

**Signatures :**

Le locataire :

La Présidente

Ou

Son représentant

**Thierry Lequeux**

**Tél: 09 63 58 13 80**

[famillesruralesurcel@gmail.com](mailto:famillesruralesurcel@gmail.com)



Tarifs de location du Foyer Rural "Georges Brassens" d'URCEL					
		Habitant d'Urcel	Extérieur et Professionnel	Association d'Urcel	Association extérieure
Location de la salle sans la cuisine	Jour de semaine	110 €	195 €	Gratuit	50 €
	Caution	1000 €			
	Réservation à caractère exceptionnelle	50 €			
Location de la salle avec la cuisine et la vaisselle	Jour de semaine	195 €	310 €		195 €
	Jour férié en semaine	310 €	420 €		310 €
	Week-end	310 €	420 €		420 €
	Réveillon du jour de l'an	420 €	420 €		420 €
	Caution	1 000 €			

\* Dont le siège social est situé à la Mairie d'Urcel

En cas d'une deuxième location dans l'année civile par le même foyer, le tarif extérieur sera appliqué.

Une location par une association d'Urcel pour une manifestation à but lucratif sera de 100 €. La première sera offerte

Sont considérés jour de semaine les : lundi, mardi, mercredi et jeudi. Sauf jour férié
La location week-end débute le vendredi soir et se termine le lundi matin.

Les tarifs de location sont toutes charges comprises, y compris la mise à disposition de la vaisselle, le chauffage, l'électricité, l'eau, et le lavage de la salle.

## Inventaire matériel Foyer Rural Georges Brassens

		Quantité en stock	Quantité souhaité	Prix unitaire	Manque	
<b>VAISSELLE</b>	Assiette plate	192		4,00 €		
	Assiette creuse	202		4,00 €		
	Assiette à dessert	201		3,50 €		
	Tasses café	102		2,50 €		
	Tasses thé	103		3,00 €		
	Fourchettes	202		1,00 €		
	Couteaux	201		1,00 €		
	Petites cuillères	161		1,00 €		
	Grandes cuillères	207		1,00 €		
	Verres	211		2,50 €		
	Bida (petit verre à champagne)	82		2.50 €		
	Verres à champagne	207		2.50 €		
	Bols	196		2,50 €		
	Carafes	24		4,00 €		
	Salière	24		3,00 €		
	Poivrière	25		3,00 €		
	Saladiers inox	23		10,00 €		
	Cuillères de service	10		3,00 €		
	Louches	5		4,00 €		
	Plats inox service	25		10,00 €		
Bacs gastro	6+4 couv		15,00 €			
Corbeille à pain	19		10,00 €			
Gant special four	1					
<b>USTENSILES DE CUISINE</b>	Four micro-ondes	1		Tarif catalogue + 10 €		
	Chambre froide	1				
	Frigo	1				
	Plats ovales inox	23				
	Lave vaisselle	1				
	Cafetière	1				
	Bouilloire	1				
	Congélateur	1				
	Percolateur 9 litres	1				
	Cuisinière au gaz	1				
	Allume gaz	1				
	Tables 180 x 80	22				
	Tables 120 x 80	7				
	Chaises	200				